



BOXE CANADA
POLITIQUE DE SÉLECTION DU PROGRAMME DE HAUTE PERFORMANCE
ANNÉE DE PROGRAMME 2019-2020

1. OBJET

Le présent document définit la méthode et les critères de sélection et de nomination des membres des équipes nationale et de développement masculines et féminines 2019 de Boxe Canada.

2. OBJECTIF DE L'ÉQUIPE NATIONALE

L'équipe nationale a pour objectif de gagner des médailles d'or aux Jeux olympiques. La participation aux autres compétitions internationales fait partie du cheminement de l'équipe nationale vers cet objectif. Si l'obtention d'une médaille à l'une de ces épreuves est une réalisation significative, l'objectif principal reste l'or aux Jeux olympiques.

3. INTRODUCTION

1. La politique de sélection du programme de haute performance établit la procédure par laquelle :
 - sont identifiés les athlètes admissibles à la sélection au programme de haute performance pour l'année 2019-2020;
 - est déterminé qui de ce groupe se verra offrir une place au sein du programme de l'équipe nationale et de développement 2019.
2. Les athlètes admissibles au programme de haute performance 2019-2020 sont identifiés, classés et sélectionnés au programme de l'équipe nationale ou de développement conformément à la procédure ci-dessous.

4. POUVOIR DÉCISIONNEL

1. La politique de sélection du programme de haute performance sera révisée par le groupe consultatif de haute performance.
2. Le directeur haute performance est responsable de l'application de la présente politique de sélection. Le directeur général aidera le directeur haute performance à s'assurer que la politique est appliquée correctement et de façon juste et équitable pour tous les candidats.

5. GÉNÉRALITÉS

1. De façon générale, les sélections au programme de haute performance de Boxe Canada sont basées sur les résultats obtenus au cours des 12 mois précédents, conformément à la procédure décrite aux présentes. D'autres facteurs peuvent entrer en jeu : les progrès de l'athlète par rapport aux objectifs de performance (au regard du cheminement vers le podium), son potentiel à long terme (au regard du profil Médaille d'or) et sa forme physique (selon les tests physiques de l'équipe nationale).



2. La sélection d'un athlète au programme de haute performance est valide pour une période d'un an seulement, à moins qu'il s'en retire volontairement ou soit renvoyé pour non-respect des attentes ou des exigences de suivi.
3. Le nombre de places dans l'équipe nationale est établi dès le début du processus de sélection en fonction des ressources disponibles.
4. Normalement, le classement des athlètes dans le cadre du processus de sélection du programme de haute performance détermine l'ordre d'attribution des places. Le directeur haute performance peut toutefois faire des recommandations extraordinaires à sa discrétion. Le cas échéant, il en indique les évidences par écrit, qui peuvent comprendre : notes du profil Médaille d'or (PMO), podiums, évaluation de l'athlète, résultats des tests physiques de l'équipe nationale, profil psychologique de l'athlète ou résultats significatifs lors de compétitions importantes.
5. Si, pour quelque raison que ce soit, un athlète doit changer de catégorie de poids après avoir été admis au programme de haute performance, la décision d'autoriser le changement est prise au cas par cas par le directeur haute performance et consignée. Si le changement est accepté, le classement de l'athlète dans le groupe cible de l'équipe nationale reste le même.

6. ADMISSIBILITÉ

1. Pour être admissible à la sélection au programme de haute performance, l'athlète doit :
 - a) être membre en règle de Boxe Canada;
 - b) n'avoir aucune amende ni aucuns frais à payer à Boxe Canada qui sont en souffrance depuis plus de 30 jours ou qui ne font pas l'objet d'un plan de paiement approuvé;
 - c) être citoyen canadien à la date de la sélection;
 - d) s'être soumis aux tests physiques de l'équipe nationale;
 - e) avoir lu, signé et remis l'accord de l'athlète de Boxe Canada dans les délais prescrits. Cet accord prévoit que les athlètes acceptent de participer aux compétitions, entraînements et activités indiqués par le directeur haute performance. Aucune sélection ne sera traitée sans que l'accord signé ne soit transmis à Boxe Canada;
 - f) respecter les exigences en matière de communication décrites à l'article 7;
 - g) avoir participé aux essais et aux épreuves de sélection pertinentes, à moins d'en être dispensé;
 - h) répondre aux critères d'admissibilité de l'Association internationale de boxe amateur (AIBA) pour représenter le Canada aux grandes épreuves internationales.
2. Un athlète qui ne satisfait pas aux critères d'admissibilité de a) à g) peut être considéré en cas de circonstances atténuantes, conformément aux modalités décrites à l'article 12.



7. COMMUNICATION

1. Tout candidat au programme de haute performance doit s'assurer que Boxe Canada possède ses coordonnées complètes. Ces renseignements seront utilisés pour suivre sa progression et lui communiquer de l'information importante sur la sélection, ainsi qu'à des besoins administratifs.
2. Au début de la saison, le directeur haute performance rencontrera les athlètes afin de discuter de leurs objectifs de performance et de leur programme d'entraînement et de compétition.
3. Après que l'athlète ait rencontré le directeur haute performance, c'est à l'athlète qu'il revient d'informer le directeur haute performance de ses progrès par rapport aux objectifs de performance établis dans son programme d'entraînement et de compétition.
4. Tout athlète sélectionné au programme de haute performance devra fournir un plan d'entraînement annuel (PEA) détaillant sa préparation pour chaque compétition. Ce plan comprend toutes les séances d'entraînement quotidiennes, les autres types d'entraînement, comme la musculation et la préparation mentale, les tests de performance, les examens médicaux, les tournois, les camps d'entraînement et les périodes d'entraînement pouvant se tenir au Canada ou à l'étranger

8. PROCESSUS DE SÉLECTION

La sélection du groupe cible de l'équipe nationale se fonde sur les critères suivants :

Groupe cible «A» – Podium

Objectif du groupe : Renforcer le statut des athlètes au niveau international et offrir un programme de classe mondiale pour aider les athlètes élite à **atteindre** et à **maintenir** un niveau leur permettant de monter sur le podium aux championnats du monde et aux Jeux Olympiques au cours de la saison.

Compétitions ciblées : Championnats du monde et Jeux olympiques

Notre but pour ces athlètes :

- Promouvoir les compétences de base (transmission de valeurs, leadership, interaction, pensée critique et résolution de problème) conformément au profil Médaille d'or (PMO) et au modèle de DLTA de Boxe Canada
- Perfectionner les habiletés requises d'un boxeur de classe mondiale conformément au profil Médaille d'or et au modèle de DLTA de Boxe Canada
- Ajuster le volume et l'intensité d'entraînement au niveau requis d'un boxeur de classe mondiale
- Maintenir la spécialisation de l'entraînement et l'accent sur l'amélioration de la performance



Engagement des athlètes :

- Engagement à plein temps, soit environ 40 heures par semaine d'entraînement, de récupération, de préparation mentale et de travail administratif.

Exigences de performance :

Athlètes élite (nés en 2000 ou avant) :

- 1) Podium aux Jeux olympiques
- 2) Podium aux championnats du monde élite

Groupe cible « B » – Potentiel de podium

Objectif du groupe : Offrir un programme de classe mondiale aux athlètes élite **capables d'atteindre** un résultat parmi les 8 premiers aux championnats du monde et un podium à de grands Jeux pendant la saison.

Compétitions ciblées : Championnats du Monde, Jeux Olympiques, Jeux Panaméricains et Jeux du Commonwealth

Notre but pour ces athlètes :

- Mettre l'accent sur une approche d'apprentissage globale axée sur les besoins et le développement de l'athlète
- Promouvoir les compétences de base (transmission de valeurs, leadership, interaction, pensée critique et résolution de problème) conformément au profil Médaille d'or (PMO) et au modèle de DLTA de Boxe Canada
- Optimiser les habiletés requises d'un boxeur de classe mondiale conformément au profil Médaille d'or et au modèle de DLTA de Boxe Canada
- Augmenter le volume et l'intensité d'entraînement pour atteindre le niveau d'un boxeur de classe mondiale
- Mettre l'accent sur la spécialisation et l'amélioration de la performance

Engagement des athlètes :

- Engagement à plein temps, soit environ 40 heures par semaine d'entraînement, de récupération, de préparation mentale et de travail administratif.

Exigences de performance :

Athlètes élite (nés en 2000 ou avant) :

- 1) Parmi les huit premiers aux Jeux Olympiques (avec au moins une victoire*)
- 2) Parmi les huit premiers aux Championnats du Monde élite (avec au moins une victoire*)
- 3) Podium aux Jeux Panaméricains (avec au moins une victoire*)
- 4) Podium aux Jeux du Commonwealth (avec au moins deux victoires*)

*** Une victoire par défaut ne compte pas comme une victoire**



Groupe cible «C» – Athlètes en développement

Objectif du groupe : Offrir aux athlètes élite en développement le soutien dont ils ont besoin pour performer de façon constante en compétition internationale et aux championnats continentaux.

Compétitions ciblées : Compétitions internationales, compétitions continentales, Championnats Continentaux, Jeux Panaméricains et Jeux du Commonwealth

Notre but pour ces athlètes :

- Élaborer une approche d'apprentissage globale axée sur les besoins et le développement de l'athlète
- Promouvoir les compétences de base (transmission de valeurs, leadership, interaction, pensée critique et résolution de problème) conformément au profil Médaille d'or (PMO) et au modèle de DLTA de Boxe Canada
- Développer les habiletés requises d'un boxeur de classe mondiale conformément au profil Médaille d'or et au modèle de DLTA de Boxe Canada
- Faire progresser le volume et l'intensité d'entraînement au niveau requis d'un boxeur de classe mondiale
- Consolider les forces
- Réduire les faiblesses

Engagement des athlètes :

- Engagement à temps partiel ou temps plein, soit environ entre 30 à 40 heures par semaine d'entraînement, de récupération, de préparation mentale et de travail administratif.

Exigences de performance :

Athlètes élite (nés en 2000 ou avant) :

- 1) Trois podiums en compétition internationale élite** (avec au moins une victoire à chacune*)
- 2) Podium aux Championnats Continentaux élite (avec au moins deux victoires*)
- 3) Champion des essais canadiens élite
- 4) Champion canadien élite ou participant à l'épreuve de qualification pour les Jeux Panaméricains 2019
- 5) Nomination discrétionnaire du directeur haute performance

*** Une victoire par défaut ne compte pas comme une victoire**

**** Les combats d'exhibition ne comptent pas comme des compétitions internationales**



La sélection du groupe cible développement se fonde sur les critères suivants :

Groupe cible développement – Athlètes en émergence

Objectif du groupe : Développer les athlètes juvéniles et jeunesse de la relève et les préparer à performer en compétition continentale et internationale.

Notre but pour ces athlètes :

- Adopter une approche d'apprentissage globale axée sur les besoins de l'athlète et les lacunes repérées
- Promouvoir les compétences de base (transmission de valeurs, leadership, interaction, pensée critique et résolution de problème) conformément au profil Médaille d'or (PMO) et au modèle de DLTA de Boxe Canada
- Cibler et développer les habiletés requises d'un boxeur de classe mondiale conformément au profil Médaille d'or et au modèle de DLTA de Boxe Canada
- Faire progresser le volume et l'intensité d'entraînement au niveau requis d'un boxeur de classe mondiale

Compétitions ciblées : Championnats du Monde jeunesse, Jeux Olympiques de la jeunesse, Jeux du Commonwealth de la jeunesse, compétitions internationales et Championnats Continentaux

Engagement des athlètes :

- Engagement à temps partiel ou temps plein, soit environ entre 20 à 30 heures par semaine d'entraînement, de récupération, de préparation mentale et de travail administratif.

Exigences de performance :

Athlètes jeunesse (nés en 2001 ou en 2002) :

- 1) Podium aux Championnats du Monde jeunesse
- 2) Podium aux Jeux Olympiques de la jeunesse (avec au moins une victoire*)
- 3) Parmi les huit premiers aux Championnats du Monde jeunesse (avec au moins deux victoires*)
- 4) Podium aux Jeux du Commonwealth de la jeunesse (avec au moins deux victoires*)
- 5) Champion canadien jeunesse
- 6) Nomination discrétionnaire du directeur haute performance

*** Une victoire par défaut ne compte pas comme une victoire**

Athlètes juvéniles (nés en 2003 ou en 2004)

- 1) Nomination discrétionnaire du directeur haute performance



9. NOMINATION DISCRÉTIONNAIRE DU DIRECTEUR HAUTE PERFORMANCE

Athlètes élite (nés en 2000 ou avant)

Le directeur haute performance peut, pendant l'année de sélection, identifier et nommer à sa discrétion un athlète qu'il estime capable d'atteindre au moins le niveau du groupe cible « C » de l'équipe nationale dans les deux (2) prochaines années.

Pour sa nomination discrétionnaire, le directeur haute performance utilisera l'outil d'évaluation de Boxe Canada (voir l'annexe 1).

Athlètes jeunesse (nés en 2001 ou en 2002) et athlètes juvéniles (nés en 2003 ou en 2004)

Le directeur haute performance peut, pendant l'année de sélection, identifier et nommer à sa discrétion un athlète qu'il estime capable d'atteindre au moins le niveau du groupe cible développement dans la prochaine année.

Pour sa nomination discrétionnaire, le directeur haute performance utilisera l'outil d'évaluation de Boxe Canada (voir l'annexe 1).

10. PRIORITÉS DE FINANCEMENT

Un ordre de priorité de financement a été établi en raison de la quantité limitée de fonds disponibles. Ainsi, Boxe Canada financera la participation aux épreuves citées à l'article précédent (grands Jeux, championnats du monde et épreuves de développement) dans l'ordre suivant :

1. Jeux olympiques 2020
2. Championnats du monde élite 2017, 2018, 2019 et 2020
3. Jeux Panaméricains 2019
4. Jeux du Commonwealth 2018
5. Championnats du Monde jeunesse 2018 et 2019
6. Épreuves de développement désignées par le directeur haute performance



11. CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE L'ATHLÈTE – ÉQUIPE NATIONALE ET DE DÉVELOPPEMENT

Le financement de la participation aux épreuves est déterminé en fonction du budget 2019-20 de Boxe Canada. La priorité est accordée aux athlètes des catégories de poids olympiques. Ainsi, certaines catégories de poids pourraient ne pas être financées et ces athlètes pourraient devoir s'autofinancer. Tout financement est accordé en fonction de la performance et à la discrétion du directeur haute performance. Tout financement accordé à un athlète pour un camp d'entraînement ou une compétition national ou international est spécifique à ce camp ou à cette compétition. La politique de financement sera communiquée avant chaque épreuve.

GROUPE CIBLE	FINANCEMENT						
	Grands Jeux	Championnats du Monde	Compétitions internationales	Championnats Continentaux	Compétitions continentales	Combat d'exhibition	Camp d'entraînement
« A »	De financement complet à financement partiel par Boxe Canada	De financement complet à financement partiel par Boxe Canada	De financement complet à financement partiel par Boxe Canada	De financement complet à financement partiel par Boxe Canada	De financement complet à financement partiel par Boxe Canada	De financement complet à financement partiel par Boxe Canada	De financement complet à financement partiel par Boxe Canada
« B »	De financement partiel par Boxe Canada à autofinancement	De financement partiel par Boxe Canada à autofinancement	De financement partiel par Boxe Canada à autofinancement	De financement partiel par Boxe Canada à autofinancement	De financement partiel par Boxe Canada à autofinancement	De financement partiel par Boxe Canada à autofinancement	De financement partiel par Boxe Canada à autofinancement
« C »	De financement partiel par Boxe Canada à autofinancement	De financement partiel par Boxe Canada à autofinancement	De financement partiel par Boxe Canada à autofinancement	De financement partiel par Boxe Canada à autofinancement	De financement partiel par Boxe Canada à autofinancement	De financement partiel par Boxe Canada à autofinancement	De financement partiel par Boxe Canada à autofinancement
Développement	De financement partiel par Boxe Canada à autofinancement	De financement partiel par Boxe Canada à autofinancement	De financement partiel par Boxe Canada à autofinancement	De financement partiel par Boxe Canada à autofinancement	De financement partiel par Boxe Canada à autofinancement	De financement partiel par Boxe Canada à autofinancement	De financement partiel par Boxe Canada à autofinancement
<p>* Le financement des programmes ci-dessus est conditionnel à la disponibilité de ressources financières et est susceptible de changer. La contribution de l'athlète doit être versée à Boxe Canada par virement électronique. Tout défaut de paiement à l'échéance disqualifiera automatiquement l'athlète de l'épreuve.</p> <p>** Les athlètes qui participent aux programmes ci-dessus, à l'exception des combats d'exhibition et des camps d'entraînement, sont admissibles au remboursement à la performance. Celui-ci est conditionnel à la disponibilité de ressources financières et est susceptible de changer.</p>							



12. CIRCONSTANCES ATTÉNUANTES

Dans son examen des performances et des résultats des membres actuels de l'équipe nationale lors des compétitions, essais, camps d'entraînement et autres activités où leur présence est exigée aux termes de la présente politique, le directeur haute performance peut, à sa discrétion, tenir compte de circonstances atténuantes conformément à la présente politique.

1. Aux fins de la présente politique, les circonstances atténuantes désignent une incapacité de participer à une compétition, d'assister à un camp d'entraînement ou de performer à un niveau optimal pour un ou plusieurs des motifs suivants :
 - a) blessure ou maladie (documentée lors de l'incident et faisant l'objet d'un avis médical);
 - b) conflit d'horaire.
3. Les membres actuels de l'équipe nationale qui ne sont pas en mesure de participer aux championnats canadiens ou à d'autres activités exigées aux termes de la présente politique doivent informer par écrit le directeur haute performance des circonstances atténuantes justifiant leur absence le plus tôt possible (idéalement 21 jours avant le début du championnat ou de l'activité).
4. En cas de blessure ou de maladie, les membres actuels de l'équipe nationale doivent remettre une attestation médicale au directeur haute performance ou passer un examen médical sous la supervision d'un professionnel de la santé désigné par Boxe Canada et remettre l'avis ou le rapport de ce dernier au directeur haute performance. À défaut, le directeur haute performance ne considérera pas la blessure ou la maladie comme une circonstance atténuante.
5. Le directeur haute performance déterminera au cas par cas s'il s'agit de circonstances atténuantes et rendra sa décision par écrit.

13. PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS

1. Un athlète sélectionné au programme de haute performance n'est pas automatiquement assuré de participer aux Jeux du Commonwealth, aux Jeux Panaméricains, aux Championnats du Monde ou aux Jeux Olympiques.
2. La sélection des athlètes à ces épreuves est régie par des protocoles de sélection distincts, qui peuvent être consultés sur le site Web de Boxe Canada (www.boxecanada.org).
3. Pour toute compétition au calendrier saisonnier, Boxe Canada peut décider, à tout moment et à sa discrétion, de ne pas sélectionner ou inscrire une équipe, ou d'en modifier la taille. Si Boxe Canada décide de ne pas sélectionner une équipe en application de la présente clause, les athlètes en seront avisés dans les meilleurs délais.



14. MODIFICATION DU PRÉSENT DOCUMENT

1. Boxe Canada se réserve le droit d'apporter au présent document toute modification qu'il juge nécessaire pour assurer la sélection des meilleurs athlètes au programme de haute performance 2019. Toute modification sera communiquée directement à tous les membres du bassin de l'équipe nationale et de développement et publiée sur le site Web de Boxe Canada (www.boxecanada.org).

15. PROCESSUS D'APPEL

1. Les décisions de Boxe Canada ne peuvent être portées en appel que conformément à la politique d'appel de Boxe Canada, disponible sur son site Web (www.boxecanada.org).
2. Seuls les athlètes directement touchés par une décision peuvent interjeter appel. Par conséquent, les athlètes non considérés pour une place dans l'un des groupes cibles n'ont pas le droit de porter une décision de sélection en appel.

16. LANGUE

1. En cas de divergence d'interprétation entre la version française et la version anglaise du présent document, la version **anglaise** prévaut.



ANNEXE 1

Outil d'évaluation de Boxe Canada

Les athlètes admissibles à la nomination discrétionnaire du directeur haute performance seront évalués par celui-ci selon le barème et la grille ci-dessous :

Barème

Note	Appréciation
0	Inacceptable ou inexistant
5	Calibre moyen; ce qu'on attend d'un athlète de l'équipe nationale
10	Calibre mondial; un modèle à suivre

Grille de pointage

HABILITÉS DE BOXE (70 %)	NOTE (0-10)	
Performances aux épreuves internationales faisant partie du programme de haute performance		
Habilitéte technique		
Habilitéte tactique		
Chances de podium aux Olympiques pendant le cycle quadriennal en cours		
Chances de podium aux Olympiques au prochain cycle quadriennal		
Chances de podium aux championnats du monde pendant le cycle quadriennal en cours		
Progression globale depuis 12 mois		
Note totale	/70	/70 %
ATTITUDE (30 %)	NOTE (0-10)	
Influence positive sur le climat de l'équipe		
Communication des plans et des données d'entraînement à Boxe Canada		
Communication avec Boxe Canada		
Participation à l'épreuve de Boxe Canada et résultats obtenus		
Prise en charge de sa personne et de ses résultats		
Progression de l'attitude depuis 12 mois		
Respect des politiques et des normes de Boxe Canada		
Note totale	/70	/30 %
TOTAL (100 %)		

Si le directeur haute performance est incapable d'évaluer un aspect, celui-ci n'est pas noté et est exclu du calcul de la note moyenne. Dans son évaluation, le directeur haute performance tient compte du profil Médaille d'or de Boxe Canada et des documents transmis par l'athlète à Boxe Canada (ex. : plan d'entraînement annuel, vidéo et évaluation mensuelle de l'entraînement).